

Séance du Conseil municipal du 22 juin 2023

Date de la convocation du Conseil municipal : 16 juin 2023

Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-trois et le vingt-deux juin, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

21 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT		EYNARD	SEGUIN
MARILLIER	MARIE-BROUILLY		DELORME
		SOUGH	MAITRE
MANTOUX	DOUCET	BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

06 Membres absents excusés :

JASSERAND	COUVRAT	GIRIN	HODZIC
MICHAUX	RIVET		

06 Pouvoirs :

JASSERAND	Donne pouvoir à	LAGRANGE
COUVRAT	Donne pouvoir à	DONZELOT
GIRIN	Donne pouvoir à	KOUZOUPIS
HODZIC	Donne pouvoir à	EYNARD
MICHAUX	Donne pouvoir à	SEDDAS
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER

Délibération n° 20230622-9/ 7.1.4

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE POUR L'ACCES A LA PISCINE INTERCOMMUNALE DE VAUGNERAY EN FAVEUR DES MARCYLLOIS

Monsieur le Maire expose qu'afin de pallier la fermeture de la piscine intercommunale de Charbonnières-les-Bains Marcy l'Etoile et La Tour de Salvagny, la municipalité souhaite permettre aux Marcylois d'avoir accès à la piscine intercommunale de Vaugneray aux mêmes tarifs que les résidents de la CCVL.

Pour ce faire, elle propose de se porter acquéreur de cartes d'abonnement de 10 entrées auprès de la CCVL.

Les cartes seraient achetées via une régie municipale selon les tarifs suivants, correspondant à la tarification des non-résidents de la CCVL (pour l'année 2023) :

- Plein tarif : 48 € pour 10 entrées
- Tarif réduit (moins de 18 ans, plus de 65 ans, étudiants et demandeurs d'emplois) : 38 € pour 10 entrées

Elles seraient ensuite revendues aux Marcylois à un tarif inférieur, qui serait identique au tarif appliqué aux résidents de la CCVL, à savoir :

- Plein tarif : 32 € pour 10 entrées, soit une prise en charge de 16 € par carte par la collectivité
- Tarif réduit (moins de 18 ans, plus de 65 ans, étudiants et demandeurs d'emplois) : 28 € pour 10 entrées, soit une prise en charge de 10 € par carte par la collectivité

Les cartes d'abonnement seraient vendues à l'accueil de la mairie, aux horaires d'ouverture, moyennant la présentation d'un justificatif de domicile.

Afin que le plus grand nombre puisse bénéficier de cette mesure, il est proposé que la vente des cartes soit limitée comme suit :

- 1 carte plein tarif par foyer et par an

Et

- 1 carte tarif réduit par foyer et par an

Pour cette 1^{ère} expérimentation, Monsieur le Maire propose au Conseil que la collectivité achète 30 cartes à plein tarif et 30 cartes à tarif réduit, soit une dépense de 2 580 € pour une recette de 1800 €, il resterait donc à charge de la collectivité la somme de 780 €. En fonction de l'accueil reçu par ce service offert à la population, la collectivité pourrait envisager d'acheter des cartes supplémentaires.

Le Conseil, invité à se prononcer sur cette proposition, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres, décide de :

- **VALIDER** l'acquisition de cartes d'abonnement de 10 entrées auprès de la CCVL pour l'accès à la piscine intercommunale de Vaugneray au prix applicable aux non-résidents de la CCVL en vue de leur revente aux Marcylois au prix applicable aux résidents de la CCVL ;
- **DIRE** que dans un premier temps, la collectivité se porte acquéreur de 30 cartes de 10 entrées à plein tarif et de 30 cartes de 10 entrées à tarif réduit ;
- **DIRE** que la vente sera limitée à une carte plein tarif et une carte tarif réduit par an et par foyer, sous réserve de la présentation d'un justificatif de domicile ;
- **PRECISER** que si l'expérimentation est un succès, des cartes supplémentaires seront achetées aux mêmes conditions sous réserve de crédits suffisants inscrits au budget communal.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,
Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance,
Nacer SOUGH.